



## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PREVISIONNEL 2024

Conformément à l'**article L 2313-1 du CGCT**, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

### BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2024. Budget Commune

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

#### 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

##### 1.1. LES DÉPENSES :

Les dépenses réelles prévisionnelles s'élèvent à **1 621 280,44 €**, représentant le budget total de la section.

Les charges prévisionnelles de personnel (chapitre 012) augmentent de 8 % et prennent en compte les éléments extérieurs qui s'imposent à la commune : la hausse de 1,5 % de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et les 5 points d'indice supplémentaires pour tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'augmentation de l'assurance du personnel. Il est également tenu compte du recrutement d'un agent en contrat PEC à temps complet.

Les prévisions du niveau de charges générales (chapitre 011) augmentent également de 8 %, tenant compte de l'évolution du prix de l'énergie et des contrats de prestations de services en vue du remplacement d'un agent au service administratif. Le recours aux intérimaires pour des travaux d'entretien d'espaces est également budgété.

Les autres charges courantes (chapitre 65) augmentent également à hauteur de 7 %. Ce chapitre inclus désormais les contrats de logiciels métiers. Les charges financières (chapitre 66) incluent cette année celles du nouvel emprunt contracté pour les travaux du 1000 clubs.

Les atténuations de produits (chapitre 014) correspondent au dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Des crédits ont été inscrits au chapitre 68 des provisions pour litige à hauteur de 199 449,00 €.

Hormis les provisions, les prévisions de dépenses réelles pour 1 421 831,44 € sont globalement supérieures de 7 % à celles inscrites au budget prévisionnel de 2023 pour 1 329 378,72 €. L'évolution constatée en 2023 reste prise en compte.

## **1.2. LES RECETTES :**

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à **1 316 391,00 €**, pour un budget total de 1 621 280,44 € et sont le résultat d'une estimation prudente mais ajustée.

Le niveau des recettes fiscales intégrant les chapitres 73 et 731, augmente de 121 700 € par rapport aux prévisions 2023. Les recettes de péréquation FPIC, reversement de la TCFE par le SIDEC, et droits de mutations à titre onéreux ont été inscrites au chapitre 73 pour un montant de 95 000 €.

Les recettes relevant du chapitre 74 « dotations de l'État, subventions et participations » sont globalement stables. La dotation exceptionnelle pour le recensement de la population en 2024 s'inscrit dans ce chapitre pour un montant de 3 500 €.

Les produits des services (chapitre 70) reviennent à un niveau usuel en diminuant de moitié. En effet, en 2023 les recettes des comptes DFT 2022 pour les régies cantine et animation avaient été reportées à ce chapitre. Cette année la recette est estimée à 28 000 € (article 7067).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75), principalement les loyers, sont stables. Aucun produit exceptionnel n'est attendu en 2024.

Les atténuations de charges (chapitre 013) sont basées sur un niveau moyen de reversement des assurances statutaires.

Les prévisions des recettes ont été ajustées mais restent prudentes, elles devraient être supérieures en fin d'exercice.

**La section de fonctionnement est équilibrée à 1 621 280,44 €.**

## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT :

### 2.1. LES DÉPENSES :

Plusieurs opérations ont débuté en 2023 et vont se poursuivre : la restructuration du 1000 clubs, les travaux au Stade, les travaux d'alimentation en chauffage et eau chaude au Stade et bâtiment place du Général de Gaulle, les travaux de voirie, la sécurisation de 3 entrées du village.

Les dépenses inscrites au chapitre 21 au titre de l'année 2024 portent sur la sécurisation des écoles avec le PPMS, la construction de caveaux et cavurnes dans le cimetière, divers aménagements d'espaces verts et plantations d'arbres, le remplacement d'éclairages énergivores dans certains bâtiments et voiries, l'extension du réseau électrique Chemin Derrière Les Haies, l'extension du réseau informatique pour l'ajout de 8 ordinateurs en salle informatique, l'achat de matériels pour les services technique et administratif, du nouveaux mobilier au 1000 clubs. Ces dépenses s'élèvent à **211 538 €**.

Les dépenses inscrites au chapitre 23 s'élèvent à 105 000 €. Elles portent sur des maitrises d'œuvre, et l'extension du réseau d'éclairage public Avenue de l'Espérance.

Les opérations d'investissement programmées atteignent un montant de 340 138 €.

Le capital de la dette remboursé inscrit au chapitre 16, s'élèvera à 37 000 €. Il comprend les 27 660,85 € des emprunts toiture mairie, enfouissement de réseaux et voiries de la Bastille. A ce cumul s'ajouteront les échéances de l'emprunt pour les travaux du 1000 clubs.

Des dépenses d'ordre sont inscrites au chapitre 041 « opérations patrimoniales » pour un montant de 7 860 €. Il s'agit de basculer une dépense de 2021 relative à la maîtrise d'œuvre du 1000 clubs -à l'état d'étude à l'époque- du chapitre 20 au chapitre 21. Le même montant sera inscrit au chapitre 041 des recettes d'investissement.

### 2.2. LES RECETTES :

Les recettes proviennent pour une part de l'excédent positif de l'exécution budgétaire 2023 pour un montant de 404 749,62 €.

L'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 215 673,80 €, le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) et la taxe d'aménagement qui forment les ressources propres de la collectivité, s'élèvent à 256 673,80 € et permettent de financer 75,46 % des opérations de l'année 2024.

Le montant des subventions notifiées s'élève à 221 198 € (report 2023 compris).

Sur proposition de la commission finances, un emprunt de 270 000 € sera contracté dans le cadre des travaux de restructuration du 1000 clubs.

**La section d'investissement est équilibrée à 1 160 481,42 €.**

### 3. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET

<b>Dépenses de fonctionnement : 1 621 280,44 €</b>	
Charges à caractère général	670829,44
Charges de personnel	594 780,00
Atténuations de produits	2 000,00
Autres charges de gestion courante	141 110,00
Charges financières	11 812,00
Charges exceptionnelles	1 300,00
Provisions pour litiges	199 449,00
Virement à la section d'investissement	0,00

<b>Recettes de fonctionnement : 1 621 280,44 €</b>	
Atténuations de charges	20 500,00
Produits des services	32 500,00
Impôts et taxes	148 000,00
Impositions directes	595 100,00
Dotations et participations	489 790,00
Autres produits de gestion courante	30 500,00
Produits financiers	1,00
Produits exceptionnels	0,00
002 Résultat 2023 reporté	304 889,44

<b>Dépenses d'investissement : 1 160 481,42 €</b>	
Remboursement du capital de la dette	37 000,00
Frais d'études, droits informatiques	23 600,00
Immobilisations corporelles 2024	211 538,00
RAR 2023	103 983,72
<b>Total chapitre 21</b>	<b>315 521,72</b>
Immobilisations en cours 2024	105 000,00
RAR 2023	671 499,70
<b>Total chapitre 23</b>	<b>776 499,70</b>
041- Opérations patrimoniales	7 860,00

<b>Recettes d'investissement : 1 160 481,42 €</b>	
Virement de la section de fonctionnement	0,00
Subventions d'investissement 2024	66 138,00
RAR 2023	155 060,00
<b>Total chapitre 13</b>	<b>221 198,00</b>
Emprunt	270 000,00
FCTVA et Taxe aménagement	41 000,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	215 673,80
001 Solde d'exécution reporté	404 749,62
041- Opérations patrimoniales	7 860,00

### 4. ANALYSE DE LA DETTE

La population marconienne officielle au 1er janvier 2024 est de 1914 habitants. Le capital restant dû de la dette s'élève à 137 832,72 €, il représente une dette par habitant de 72,01 €.

### CONCLUSION

Le budget prévisionnel de l'année 2024 reflète une volonté de poursuivre la gestion rigoureuse et responsable engagée depuis plusieurs années, afin d'optimiser nos moyens financiers, poursuivre nos investissements sans augmenter les impôts.